

## COLLEGE DOCTORAL - UNIVERSITE DE STRASBOURG

### Vade-mecum comité de suivi individuel

*Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre. Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont donc pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.*

Vous avez accepté de participer à un comité de suivi individuel de thèse (CSI) à l'Unistra/l'UHA. L'ensemble de la communauté des doctorants et HDR, ainsi que les autorités académiques, vous remercient d'avoir accepté ce rôle essentiel au bon déroulement des thèses. L'objectif de ce vade-mecum est d'exposer succinctement votre mission et l'organisation du CSI d'après les règles nationales et celles, complémentaires, adoptées au sein du Collège Doctoral Unistra/UHA (voir l'annexe 1).

Le CSI devant faire une évaluation objective du déroulement de la thèse, nous attirons votre attention sur la nécessité d'être collectivement vigilants aux situations de conflit d'intérêts. Si vous estimez avoir des liens avec le directeur de thèse ou le doctorant susceptibles de compromettre l'objectivité de l'appréciation du CSI, il est vivement recommandé de décliner d'y participer ou d'en démissionner. Par ailleurs, vous ne pourrez pas être désigné rapporteur en vue de la soutenance de la thèse ; vous pourrez en revanche être examinateur ou membre invité du jury.

#### **1. Avant la réunion du CSI**

Avant chaque réunion annuelle du CSI, et dans des délais qui vous permettent d'en prendre connaissance, le doctorant vous fait parvenir les documents suivants :

- Un résumé de l'état d'avancement de ses travaux, d'après les modalités définies par l'école doctorale de rattachement.
- Un document portfolio des compétences et une liste à jour des formations doctorales suivies. Un modèle indicatif de document portfolio est donné dans l'annexe 2.

Vous êtes libre de demander communication des rapports et recommandations des CSI des années précédentes, si vous le jugez utile.

#### **2. Déroulement de la réunion**

La réunion du CSI étant destinée à permettre des échanges substantiels, aucune limite de temps n'est imposée. Pour la même raison, il est préférable que la réunion se déroule « en présence ». La visioconférence est toutefois possible.

La réunion du CSI se déroule en trois étapes :

1) Durant la première partie de la réunion, qui peut être publique, le doctorant présente ses travaux et fait part au comité de toutes les informations sur l'avancement de sa recherche qu'il souhaite porter à sa connaissance, ou des questions qu'il souhaite lui soumettre. Il s'agit donc d'une discussion d'ordre scientifique, permettant d'apprécier la progression des travaux et d'orienter le doctorant ou de le conseiller dans la mesure que vous jugerez utile. Il est vivement recommandé d'engager également une discussion sur le calendrier prévisionnel et d'en apprécier la faisabilité, en conseillant en tant que de besoin le doctorant.

2) Dans un second temps, le CSI s'entretient seul avec le doctorant, en l'absence du directeur de la thèse si celui-ci a assisté à la partie publique de la réunion. Cet entretien doit permettre un échange sur les conditions matérielles de déroulement de la thèse, les conditions d'encadrement et/ou relationnelles, l'organisation par le doctorant de son travail de thèse lorsqu'il exerce simultanément un autre emploi, de même que sur toute difficulté que vous pourriez entrevoir ou au sujet de laquelle le doctorant vous solliciterait.

Nous vous prions d'être particulièrement attentifs à toute situation relationnelle au sein de l'université qui vous paraîtrait inquiétante (conflits, harcèlement, discrimination, etc.), mais aussi à toute situation matérielle ou financière que vous jugeriez fragile et susceptible de nuire au bon déroulement du parcours du doctorant. Ces situations doivent être signalées dans le rapport du CSI à l'attention de l'école doctorale. Il n'est cependant en aucun cas attendu des membres du CSI qu'ils interviennent dans ces éventuelles difficultés : l'école doctorale et l'université prendront le relais et décideront des démarches appropriées à entreprendre.

Le CSI est également encouragé à rappeler au doctorant la possibilité de solliciter une année de césure, dans la mesure où il le jugera opportun et où les conditions lui semblent réunies. Le dispositif de césure est en effet souvent peu connu des doctorants, alors qu'il peut permettre d'alléger certaines difficultés dans l'avancement de la thèse, particulièrement lorsque plusieurs projets sont menés simultanément.

3) Dans un troisième temps, le CSI s'entretient seul avec le directeur de la thèse, en l'absence du doctorant, et échange avec lui sur le déroulement de la thèse et de l'encadrement.

### **3. Rapport du CSI**

A l'issue de la réunion, le CSI rédige son rapport. Nous nous permettons de souligner l'importance de celui-ci, tant dans la perspective d'accompagner utilement le doctorant durant son parcours que dans celle des avis requis pour une demande de réinscription en doctorat. Un rapport étayé du CSI est donc déterminant pour porter une appréciation éclairée sur le déroulement de la thèse.

Le rapport doit également exprimer clairement l'avis du CSI sur l'opportunité de poursuivre la thèse (favorable/réservé/défavorable). Cet avis n'a en aucun cas valeur décisionnelle, mais il est essentiel qu'il soit formulé sans équivoque afin que les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement du doctorant (directeur de thèse, unité de recherche, école doctorale, collègue doctoral) puissent intervenir au mieux et orienter le doctorant dans son parcours. En cas de difficultés avérées dans l'avancement de la thèse rendant, de l'avis du CSI, l'aboutissement de celle-ci improbable à échéance raisonnable, un tel avis défavorable (ou réservé) sur l'opportunité de poursuivre la thèse sera en toute hypothèse suivi de discussions au sein de l'école doctorale et du collège doctoral.

Vous êtes priés de transmettre votre rapport confidentiellement et directement à l'école doctorale. Celle-ci en prendra connaissance, reviendra vers vous si besoin (notamment si certaines parties lui paraissent appeler la confidentialité), et transmettra enfin le rapport définitif au doctorant et au directeur de thèse pour signature.

## COLLEGE DOCTORAL - UNIVERSITE DE STRASBOURG

### Annexe 1

#### Mise en œuvre du comité de suivi individuel à compter du 01/01/2023

Validée par le conseil du Collège doctoral-Université de Strasbourg 26/10/2022, la Commission de la Recherche du 16/11/2022 et le Conseil d'Administration du 13/12/2022.

*Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre. Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont donc pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.*

L'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et plus particulièrement son article 13 (voir ci-dessous), définit le cadre légal du comité de suivi individuel.

*... « Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.*

*Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.*

*Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.*

*Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.*

*En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.*

*Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.*

*Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat. Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion. »*

**En vertu de ces dispositions légales, le Collège doctoral - Université de Strasbourg a adopté les règles ci-dessous qui s'appliquent à la composition et au déroulement de l'ensemble des comités de suivi individuel. Ces règles communes sont complétées par des règles spécifiques de l'école doctorale de rattachement du doctorant, selon les cas. Un guide détaillé du comité de suivi individuel est également transmis aux membres du comité, au doctorant et à la direction de thèse.**

### **Composition du comité de suivi**

- Le doctorant et sa direction de thèse se concertent dès le début de la thèse pour arrêter la composition du comité. Le doctorant doit explicitement donner son accord à la composition. La composition est validée par l'École Doctorale et figure dans la convention individuelle de formation.
- Dans la mesure du possible, la composition sera la même sur toute la durée du doctorat. Tout changement de composition devra être motivé auprès de la direction de l'École Doctorale.
- Les membres du comité ne peuvent en aucune manière être impliqués dans l'encadrement de la thèse.

Le comité est composé :

- Au minimum de deux personnes
- D'au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse
- D'au moins un membre titulaire de l'HDR, ou équivalent à l'étranger (Professeur ou Directeur de Recherche)
- D'au moins un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de thèse. Par cela il est compris, une personne qui ne serait pas susceptible d'être relecteur (referee) des publications du doctorant, ni de traiter son dossier au CNU, Inserm, CNRS ou instance similaire, ni de l'embaucher en post-doctorat, ni de participer à son jury de thèse.
- Dans la mesure du possible, d'au moins un membre extérieur à l'établissement d'inscription

### **Déroulement du comité de suivi**

#### Calendrier :

- Les réunions du comité de suivi ont lieu annuellement, au printemps (calendrier fixé par école doctorale)

#### Pièces à fournir :

- Le doctorant ou la doctorante rédige et transmet au comité de suivi individuel une **synthèse écrite** de tout ou partie de ses travaux et du contexte scientifique avant chaque réunion avec le comité de suivi individuel. Le format de cette synthèse est défini par l'école doctorale.
- Le doctorant ou la doctorante fournit aux membres du comité, et à sa direction de thèse, au minimum 3 jours avant la réunion, son **portfolio des compétences** et son **plan de formation** actualisés.

#### Entretien :

#### **Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :**

- ➔ Présentation de l'avancement des travaux et discussions. Cette partie peut être publique.
- ➔ Entretien du comité avec le doctorant sans la direction de thèse
- ➔ Entretien du comité avec la direction de thèse sans le doctorant.

Chaque comité de suivi individuel consacre quelques minutes avant le début de l'entretien pour en expliquer le cadre et les objectifs et les points qui seront abordés.

Au cours de l'entretien avec le doctorant, chaque comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Mais il sera également particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflits, de discrimination ou de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.

Chaque doctorant devra avoir effectué son entretien avec le comité de suivi obligatoirement avant sa 2<sup>ème</sup> inscription puis annuellement pour toute réinscription.

#### Rapport du comité de suivi individuel

Le comité de suivi individuel formule ses recommandations en se basant sur le formulaire préparé par l'École Doctorale. Il transmet, confidentiellement et dans un délai de quinze jours, un rapport de l'entretien à la direction de l'école doctorale qui pourra, si nécessaire, demander des révisions ou des compléments. Une fois le rapport validé par l'école doctorale, il sera envoyé à la direction de la thèse, et au doctorant pour signature.

Le rapport du comité donne un avis explicite sur l'opportunité de poursuivre ou prolonger la durée de la thèse.

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation.

## COLLEGE DOCTORAL - UNIVERSITE DE STRASBOURG

### ANNEXE 2 :

#### MODÈLE INDICATIF DE PORTFOLIO DE COMPETENCES

##### Bloc 1 Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective

<i>disposer d'une expertise scientifique tant générale que spécifique d'un domaine de recherche et de travail déterminé ;</i>	<i>Par exemple : Juin 2022, réalisation de telle expérience, nécessitant la maîtrise de tel ou tel concept, technique ..</i>
<i>faire le point sur l'état et les limites des savoirs au sein d'un secteur d'activité déterminé, aux échelles locale, nationale et internationale ;</i>	<i>Par exemple : mai 2022, rédaction du chapitre de revue de bibliographie portant sur tel sujet</i>
<i>identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés ;</i>	
<i>identifier les possibilités de ruptures conceptuelles et concevoir des axes d'innovation pour un secteur professionnel ;</i>	
<i>apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux ;</i>	<i>Par exemple : à telle date, communication des premiers résultats lors d'une réunion de travail international, d'un colloque, d'une conférence</i>
<i>s'adapter en permanence aux nécessités de recherche et d'innovation au sein d'un secteur professionnel.</i>	<i>Par exemple : formation aux enjeux du développement durable et soutenable,</i>

##### Bloc 2 Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective

<i>mettre en œuvre les méthodes et les outils de la recherche en lien avec l'innovation</i>	
<i>mettre en œuvre les principes, outils et démarches d'évaluation des coûts et de financement d'une démarche d'innovation ou de R&amp;D</i>	
<i>garantir la validité des travaux ainsi que leur déontologie et leur confidentialité en mettant en œuvre les dispositifs de contrôle adaptés</i>	
<i>gérer les contraintes temporelles des activités d'études, d'innovation ou de R&amp;D</i>	
<i>mettre en œuvre les facteurs d'engagement, de gestion des risques et d'autonomie nécessaire à la finalisation d'un projet R&amp;D, d'études ou d'innovation</i>	

### Bloc 3 Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective

<i>mettre en œuvre les problématiques de transfert à des fins d'exploitation et valorisation des résultats ou des produits dans des secteurs économiques ou sociaux</i>	
<i>respecter les règles de propriété intellectuelle ou industrielle liées à un secteur</i>	
<i>respecter les principes de déontologie et d'éthique en relation avec l'intégrité des travaux et les impacts potentiels</i>	<i>Par exemple : formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique</i>
<i>mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs de publication à l'échelle internationale permettant de valoriser les savoirs et connaissances nouvelles</i>	<i>Par exemple : référence d'une publication</i>
<i>mobiliser les techniques de communication de données en « open data » pour valoriser des démarches et résultats.</i>	<i>Par exemple : formation aux données ouvertes FAIR</i>

### Bloc 4 Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale

<i>acquérir, synthétiser et analyser les données et informations scientifiques et technologiques d'avant-garde à l'échelle internationale</i>	
<i>disposer d'une compréhension, d'un recul et d'un regard critique sur l'ensemble des informations de pointe disponibles</i>	
<i>dépasser les frontières des données et du savoir disponibles par croisement avec différents champs de la connaissance ou autres secteurs professionnels</i>	
<i>développer des réseaux de coopération scientifiques et professionnels à l'échelle internationale</i>	
<i>disposer de la curiosité, de l'adaptabilité et de l'ouverture nécessaire pour se former et entretenir une culture générale et internationale de haut niveau</i>	

### Bloc 5 Formation et diffusion de la culture scientifique et technique

<i>rendre compte et communiquer en plusieurs langues des travaux à caractère scientifique et technologique en direction de publics ou publications différents, à l'écrit comme à l'oral</i>	<i>Par exemple : référence d'une publication ou communication en anglais</i>
<i>enseigner et former des publics diversifiés à des concepts, outils et méthodes avancés</i>	<i>Par exemple : expérience d'enseignement</i>
<i>s'adapter à un public varié pour communiquer et promouvoir des concepts et démarches d'avant-garde</i>	<i>Par exemple : action de médiation scientifique, science en fête, MT180...</i>

## **Bloc 6 Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective**

<i>animer et coordonner une équipe dans le cadre de tâches complexes ou interdisciplinaires</i>	<i>Par exemple : travail en équipe autour d'une expérience complexe,</i>
<i>repérer les compétences manquantes au sein d'une équipe et participer au recrutement ou à la sollicitation de prestataires</i>	
<i>construire les démarches nécessaires pour impulser l'esprit d'entrepreneuriat au sein d'une équipe</i>	
<i>identifier les ressources clés pour une équipe et préparer les évolutions en termes de formation et de développement personnel</i>	<i>Par exemple : encadrement d'un projet d'étudiant en laboratoire, ou d'un stagiaire</i>
<i>évaluer le travail des personnes et de l'équipe vis à vis des projets et objectifs</i>	